



Institut de Formation des Auxiliaires de Puériculture
CHU de Clermont-Ferrand
1 boulevard Winston Churchill
63000 CLERMONT-FERRAND
Tel: 04.73.750.320 / ifap@chu-clermontferrand.fr



« La Région Auvergne Rhône
Alpes nous soutient
financièrement dans tous nos
projets »

Institut de Formation des Auxiliaires de Puériculture

PROJET PEDAGOGIQUE

2022 – 2023

Table des matières

PROJET PEDAGOGIQUE.....	3
1 - PRESENTATION ET ORGANIGRAMME DE L'INSTITUT DE FORMATION D'AUXILIAIRES DE PUERICULTURE.....	4
2 - EQUIPE PEDAGOGIQUE.....	5
2.0 - LE DIRECTEUR.....	5
2.1 - UNE COORDINATRICE.....	5
2.3 - LES FORMATRICES.....	6
PROJET DE FORMATION.....	7
1 - DEFINITION DU METIER ET FINALITE DE LA FORMATION.....	8
1.0 - DEFINITION DU METIER.....	8
1.1 - FINALITE DE LA FORMATION.....	8
1.2 - REFERENTIEL D'ACTIVITES.....	11
1.3 - LES COMPETENCES.....	12
2 - PRINCIPES PEDAGOGIQUES.....	14
2.0 - OBJECTIFS PEDAGOGIQUES.....	14
2.1 - SUIVI PEDAGOGIQUE.....	15
3 - EVALUATIONS DES MODULES DE FORMATION.....	15
ORGANISATION GENERALE DE LA FORMATION.....	17
1 - PLANNINGS.....	
2 - ENSEIGNEMENT THEORIQUE.....	20
3 - ENSEIGNEMENT CLINIQUE.....	22
RENSEIGNEMENTS PRATIQUES.....	23
1 - COORDONNEES TELEPHONIQUES - MAILS.....	24
2 - HEURES D'OUVERTURE DU SECRETARIAT.....	24
3 - CENTRE DOCUMENTAIRE.....	24
4 - STATIONNEMENT.....	24
5 - REPAS.....	24
6 - ABSENCES.....	25
7 - DUREE DE LA FORMATION.....	25
8 - CONGES SCOLAIRES.....	25
9 - COORDONNEES DES LIEUX DE STAGE.....	26

Préambule

« Le projet pédagogique est un document qui permet à l'étudiant de :

- *Clarifier* : le professionnel que nous voulons former
- *Identifier* : les valeurs professionnelles, les principes pédagogiques, l'accompagnement, le système d'évaluation, le suivi pédagogique ainsi que les analyses des pratiques.

Le projet pédagogique est élaboré par l'ensemble de l'équipe pédagogique pour :

- Fédérer l'équipe autour d'un projet commun
- Adopter une position consensuelle
- Donner du sens aux enseignements
- Etre cohérent et réaliste
- Clarifier la place de l'étudiant dans la formation

Le projet pédagogique est un document de référence qui détermine les orientations pédagogiques et professionnelles de l'Institut. Il sert de contrat entre les acteurs (équipe pédagogique / élèves / professionnels). Il permet de clarifier les missions et il résulte d'une démarche collective animée par les responsables et les cadres de l'école. Il est réactualisé chaque année. »

Patrice PERRIER GUSTIN
Directeur de l'IFAP
Coordonnateur des écoles et instituts du CHU

PRESENTATION DE L'INSTITUT

2022 – 2023

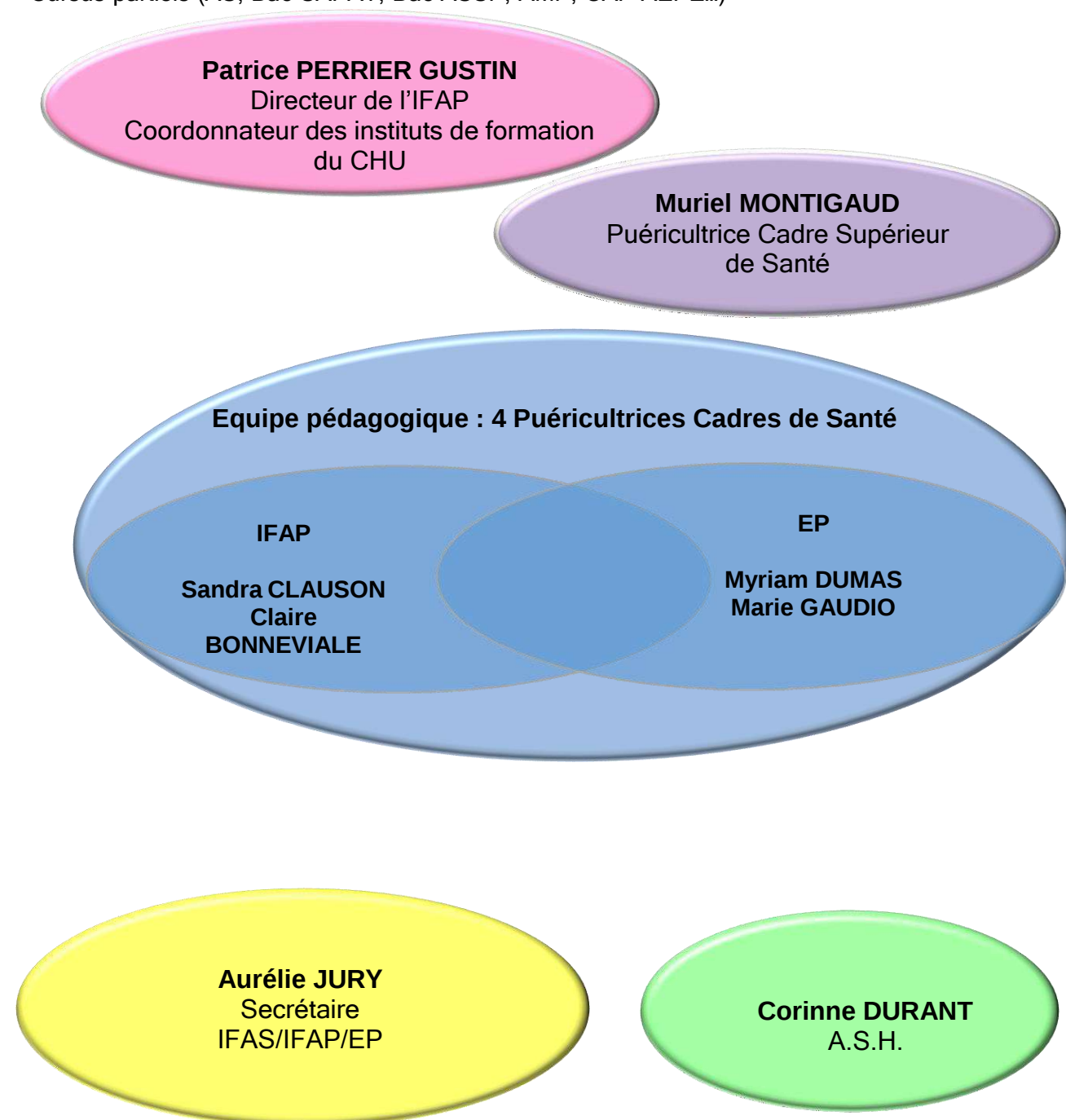
1 - PRESENTATION ET ORGANIGRAMME DE L'INSTITUT DE FORMATION D'AUXILIAIRES DE PUERICULTURE

L'institut de Formation d'Auxiliaires de Puériculture est administré par le Centre Hospitalier et Universitaire de Clermont Ferrand et par le Conseil régional d'Auvergne-Rhône-Alpes.

Il est agréé pour une capacité de 40 élèves :

La promotion comprend des élèves en :

- Coursus complet
- Coursus partiels (AS, Bac SAPAT, Bac ASSP, AMP, CAP AEPE...)



2 - EQUIPE PEDAGOGIQUE

L'équipe pédagogique comprend :

2.0 - LE DIRECTEUR

Patrice PERRIER GUSTIN

*** Directeur des soins.**

*** Directeur coordonnateur de l'ensemble des Ecoles et des Instituts de Formation du CHU de Clermont-Ferrand**

IFA, IFAS, IFAP, IFSI, IFMEM, Infirmiers Anesthésistes, Infirmiers de Bloc Opératoire et Puéricultrices

2.1 - UNE COORDINATRICE

MURIEL MONTIGAUD

*** Puéricultrice Cadre Supérieure de Santé**

IFAS, IFAP, Ecole de Puéricultrices

Elle est responsable :

- de la conception du projet pédagogique et de sa mise en œuvre :

Garante de la qualité de la formation, elle élabore le projet pédagogique en concertation avec les formatrices. Elle participe à sa mise en œuvre avec les équipes pédagogique et administrative.

Elle valide les choix des professionnels extérieurs qui interviennent à l'IFAP ainsi que les méthodes et les moyens pédagogiques qui seront mis en œuvre par les formatrices.

Par délégation du directeur elle valide les propositions de mise en stage des élèves et se tient informée des difficultés rencontrées par les élèves en stage.

- de l'organisation de la formation et du contrôle des études :

Elle est garante du respect des textes relatifs au programme de formation et au contrôle des études, ainsi qu'au bon fonctionnement de l'IFAP.

- de l'organisation du concours de sélection et du Diplôme d'Etat.

- de la gestion de la formation en partenariat avec le Directeur, la D.R.H., l'ARS et le Conseil Régional.

2.3 - LES FORMATRICES

Référentes pédagogiques IFAP:

Sandra CLAUSON * Diplôme d'Etat de Puéricultrice
 * Diplôme de Cadre de Santé

Claire BONNEVIALE * Diplôme d'Etat de Puéricultrice
 * Diplôme de Cadre de Santé

Référentes pédagogiques de l'Ecole de Puéricultrices :

Myriam DUMAS * Diplôme d'Etat de Puéricultrice
 * Diplôme de Cadre de Santé

Marie GAUDIO * Diplôme d'Etat de Puéricultrice
 * Diplôme de Cadre de Santé

- Participent aux sélections des candidats pour l'entrée en formation à l'IFAP et à l'Ecole de Puéricultrices.
- Elaborent le projet pédagogique en définissant les orientations pédagogiques, la mise en œuvre des projets de formation et leur évaluation.
- Assurent la planification de l'enseignement théorique, pratique et clinique à l'institut selon les différents cursus de formation.
- Elaborent les scénarios de stages des élèves.
- Assurent un suivi pédagogique individuel et collectif des élèves en formation.
- Assurent les évaluations théoriques et pratiques selon le référentiel et leur organisation en partenariat avec les professionnels de terrain.
- Animent des temps de régulation de la promotion.
- Accompagnent les élèves dans leur processus de formation et de professionnalisation.
- Assurent des enseignements selon leurs domaines d'expertise, auprès d'élèves auxiliaires de puériculture, puéricultrices, et auprès d'autres d'écoles paramédicales.
- Ont une mission d'information sur les formations dispensées à l'institut et sur la profession d'auxiliaire de puériculture.
- S'intègrent dans des groupes de réflexion au sein du C.E.E.P.A.M.E. (Comité d'entente des écoles préparant aux métiers de l'enfance).
- Participent à des groupes de travail et de recherche au sein de l'EIFS (Ecoles et Instituts de Formation en Santé).

PROJET DE FORMATION

2022 – 2023

1 - DEFINITION DU METIER ET FINALITE DE LA FORMATION

Le projet de l'institut vise à développer chez les élèves auxiliaires de puériculture les compétences attendues pour exercer le métier d'auxiliaire de puériculture.

1.0 - DEFINITION DU METIER

L'auxiliaire de puériculture exerce son activité dans le cadre de l'arrêté du 10 juin 2021, sous la responsabilité de l'infirmier dans le cadre du rôle propre qui relève de l'initiative de celui-ci, défini par les articles R. 4311-3 à 4311-5 du code de la santé publique relatifs aux actes professionnels et à l'exercice de la profession d'infirmière.

Dans les établissements et services d'accueil des enfants de moins de 6 ans, l'activité de l'auxiliaire de puériculture est encadrée par les articles R. 2324-16 à 2324-47 du code de la santé publique.

L'auxiliaire de puériculture dispense dans le cadre du rôle propre du puériculteur ou de l'infirmier, en collaboration avec lui et sous sa responsabilité des soins et réalise des activités d'éveil et d'éducation pour préserver et restaurer la continuité de la vie, le bien-être et l'autonomie de l'enfant.

Son rôle s'inscrit dans une approche globale de l'enfant et prend en compte la dimension relationnelle des soins ainsi que la communication avec la famille dans le cadre du soutien à la parentalité.

L'auxiliaire de puériculture participe à l'accueil et à l'intégration sociale d'enfants en situation de handicap, atteints de maladies chroniques, ou en situation de risque d'exclusion.

Principaux textes relatifs à la profession d'auxiliaire de puériculture

- * Circulaire DGS/PS3/FH1 n°96-31 du 19 janvier 1996 relative au rôle et aux missions des aides-soignants et auxiliaires de puériculture dans les établissements hospitaliers.
- * Articles R 4311-3 à 4311-5 du code de santé publique relatifs aux actes professionnels et à l'exercice de la profession d'infirmière.
- * Arrêtés du 07 avril 2020 et du 10 juin 2021 modifié par l'arrêté du 12 avril 2021.
- * Arrêté du 25 avril 2022 relatif aux mesures transitoires pour l'obtention du diplôme d'Etat d'aide-soignant ou d'auxiliaire de puériculture et aux gestes et soins pouvant être réalisés par l'élève auxiliaire de puériculture

1.1 - FINALITE DE LA FORMATION

La formation au métier d'auxiliaire de puériculture tient compte :

- De l'évolution de la place de l'enfant dans la société.
- Des réalités actuelles et des évolutions en cours : contexte socio-économique et politique.
- Des perspectives des besoins de la société fondées sur les attentes des usagers.

Les éléments constitutifs du diplôme professionnel d'auxiliaire de puériculture sont :

- le référentiel d'activités du métier ciblées par le diplôme
- le référentiel de compétences du diplôme
- le référentiel de certification du diplôme : les compétences, les critères, les modalités et les outils d'évaluation
- le référentiel de formation du diplôme

Le référentiel de formation à la profession d'auxiliaire de puériculture décrit, de façon organisée, les savoir-faire et les connaissances associées qui doivent être acquis au cours de la formation conduisant au diplôme. Il est élaboré à partir des référentiels d'activités du métier et du référentiel de compétences exigées pour le diplôme.

Ce référentiel comprend 5 blocs d'enseignement comprenant des modules et des stages cliniques dont le contenu est défini à partir des 11 compétences.



Pour chaque module d'enseignement en institut, il décline :

- les objectifs de formation
- le contenu de la formation

Pour les stages, il décrit :

- l'organisation de l'enseignement pratique en tenant compte des 3 missions de l'auxiliaire de puériculture

Les modules de formation correspondent à l'acquisition des 11 compétences du diplôme :

Blocs de compétences	Compétences
Bloc 1 - Accompagnement et soins de l'enfant dans les activités de la vie quotidienne et de la vie sociale	1 - Accompagner l'enfant dans les actes essentiels de la vie quotidienne et de la vie sociale, personnaliser cet accompagnement à partir de l'évaluation de sa situation personnelle et contextuelle et apporter les réajustements nécessaires
	1bis - Elaborer et mettre en œuvre des activités d'éveil, de loisirs, d'éducation et d'accompagnement à la vie sociale adaptées à l'enfant ou au groupe
	2 - Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de l'enfant et de son entourage, mettre en œuvre les actions de prévention adéquates et les évaluer
Bloc 2 - Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration	3- Evaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie pour adapter sa prise en soins
	4- Mettre en œuvre des soins adaptés à l'état clinique de l'enfant
	5 - Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant les techniques préventives de mobilisation
Bloc 3 - Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants	6- Etablir une communication adaptée pour informer et accompagner la personne et son entourage
	7 - Informer et former les pairs, les personnes en formation et les autres professionnels
Bloc 4 - Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention	8- Utiliser des techniques d'entretien des locaux et du matériel adaptées en prenant en compte la prévention des risques associés
	9 - Repérer et traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins
Bloc 5 - Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité / gestion des risques	10 - Rechercher, traiter et transmettre, quels que soient l'outil et les modalités de communication, les données pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités
	11- Organiser son activité, coopérer au sein d'une équipe pluri-professionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité / gestion des risques

La formation est un processus dynamique permettant à l'élève de construire et de développer des capacités d'observation, d'analyse, de réflexivité, de communication, d'organisation, d'acquisition de nouveaux savoirs et d'autoévaluation afin d'investir pleinement sa formation.

La formation repose sur des principes d'autonomie et de responsabilité de l'élève. L'acquisition de connaissances rigoureuses et fiables est la condition sine qua non pour réaliser des soins adaptés aux spécificités des besoins de l'enfant.

Les compétences développées par l'élève, lui permettront d'agir et de résoudre des problèmes de nature professionnelle avec adaptabilité, sécurité et éthique en appliquant des savoirs, savoirs faire et savoirs être intégrés durant la formation.

L'enseignement dispensé, vise à l'acquisition des connaissances nécessaires et indispensables à l'exercice professionnel.

Les enseignements sont assurés par l'équipe pédagogique ainsi que des intervenants extérieurs selon leurs domaines d'expertise. Certains enseignements communs aux formations As et AP sont mutualisés.

L'enseignement est basé sur le principe de l'alternance, c'est à dire l'acquisition et le transfert des connaissances entre l'IFAP et les différents lieux de stage.

1.2 - REFERENTIEL D'ACTIVITES

Il décrit les différents domaines d'activité :

- * Accompagnement et soins de l'enfant dans les activités de la vie quotidienne et de la vie sociale
- * Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration
- * Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants
- * Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention
- * Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité / gestion des risques

1.3 - LES COMPETENCES

1.3.0 - DEFINITIONS

« La compétence ne relève pas de la somme des savoirs, savoir-faire et savoir être nécessaires à l'exercice d'une profession ou d'un métier. Elle s'appuie non seulement sur un savoir agir, mais aussi sur un savoir combiner et raisonner en situation. Elle se développe dans la multiplicité et la variété des expériences vécues. Combinatoire de ressources, la compétence se communique. Le sujet est capable de choisir un mode de traitement adapté à la situation. La prise de décision repose sur une intériorisation plus ou moins forte de certaines règles, modèles et savoirs professionnels ».

Chantal EYMARD, UFR de Provence
Département des sciences de l'éducation, Lambesc (13)

« La compétence est de l'ordre du savoir mobiliser »

« Être compétent, c'est être capable de faire, d'agir, mais aussi d'analyser et d'expliquer la façon de faire et d'agir »

Guy LE BOTERF, Docteur d'état en
Lettres et Sciences Humaines, Docteur
en Sociologie

1.3.1 - LES COMPETENCES NECESSAIRES A L'EXERCICE PROFESSIONNEL D'AUXILIAIRE DE PUERICULTURE

Compétences
1 - Accompagner l'enfant dans les actes essentiels de la vie quotidienne et de la vie sociale, personnaliser cet accompagnement à partir de l'évaluation de sa situation personnelle et contextuelle et apporter les réajustements nécessaires
1bis - Elaborer et mettre en œuvre des activités d'éveil, de loisirs, d'éducation et d'accompagnement à la vie sociale adaptées à l'enfant ou au groupe
2 - Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de l'enfant et de son entourage, mettre en œuvre les actions de prévention adéquates et les évaluer
3- Evaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie pour adapter sa prise en soins
4- Mettre en œuvre des soins adaptés à l'état clinique de l'enfant
5 - Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant les techniques préventives de mobilisation
6- Etablir une communication adaptée pour informer et accompagner la personne et son entourage
7 - Informer et former les pairs, les personnes en formation et les autres professionnels
8- Utiliser des techniques d'entretien des locaux et du matériel adaptées en prenant en compte la prévention des risques associés
9 - Repérer et traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins
10 - Rechercher, traiter et transmettre, quels que soient l'outil et les modalités de communication, les données pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités
11- Organiser son activité, coopérer au sein d'une équipe pluri-professionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité / gestion des risques

2 - PRINCIPES PEDAGOGIQUES

L'élève est considéré comme acteur de sa formation, il doit cheminer progressivement vers son identité professionnelle.

La formation est basée sur le principe de l'alternance institut-stage.

Les modules de formation sont enseignés de manière progressive afin de favoriser les mises en lien et de permettre une progression de l'élève tout au long de la formation. Ceci permet à l'élève d'acquérir des compétences sur lesquelles va se construire son identité professionnelle.

Le parcours de stage proposé par le référent pédagogique à l'élève prend en compte son expérience professionnelle, de son cursus de formation et des exigences du référentiel de formation.

Les modalités de formation et les méthodes pédagogiques s'attachent à développer chez la personne en formation des capacités d'initiative, d'anticipation et de mise en lien visant à un exercice professionnel responsable.

A travers ces approches, l'élève peut ainsi se rendre acteur de sa formation et donner du sens à son parcours.

2.0 - OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

L'approche pédagogique permet de :

Au niveau individuel,

- développer:

- . l'observation,
- . la réflexion,
- . le sens critique,
- . la curiosité intellectuelle,
- . la capacité à évaluer ses actions,
- . le sens des responsabilités,
- . les aptitudes relationnelles,
- . la capacité à collaborer au sein d'une équipe pluridisciplinaire,
- . la capacité à transmettre.

- de faciliter son adaptation dans des situations variées en prenant en compte les ressources et les contraintes du milieu de travail.

- d'exploiter et d'utiliser des situations pratiques d'activités professionnelles en stage afin de rechercher et comprendre les processus mis en œuvre dans ces situations.

Au niveau collectif, l'approche pédagogique permet de développer :

- une ouverture d'esprit,

- la notion de travail d'équipe et de travail en collaboration au sein de leur promotion.

2.1 - SUIVI PEDAGOGIQUE

L'objectif du suivi pédagogique est d'accompagner individuellement l'élève au cours de sa formation afin de lui permettre de mobiliser ses capacités pour acquérir les compétences attendues en fin de formation.

*** en stage**

Un suivi formatif est organisé sur un lieu des 4 lieux de stage. Cette visite a pour objectif la pratique réflexive dans le soin et la mise en lien théorie/pratique.

Les besoins peuvent être identifiés :

- soit par l'élève dans une démarche de prise en charge de sa formation,
- soit par le référent pédagogique en regard de la progression de l'élève.
- soit par les cadres de terrain en regard de difficultés rencontrées lors du stage de l'élève.

*** à l'institut**

Le référent de suivi pédagogique est l'interlocuteur privilégié de l'élève auxiliaire de puériculture.

- Le formateur référent assure le suivi de la progression de chaque élève avec des rencontres pédagogiques individuelles (3 par an)
- Des accompagnements pédagogiques peuvent aussi être réalisés sur rendez-vous à la demande de l'élève ou du formateur référent de suivi pédagogique ou en fonction des situations propres à chaque élève.
- Un portfolio sera délivré à chaque élève en formation. Il servira de support lors des suivis pédagogiques.

3 - EVALUATIONS DES MODULES DE FORMATION

L'évaluation joue un rôle essentiel dans la dynamique enseignements-apprentissages.

Les critères d'évaluation sont définis au regard des objectifs de formation.

Evaluation des modules de formation

Plusieurs types d'épreuves peuvent être organisés :

- études de situation :
 - issue d'un stage ou d'un cas concret
 - présentation écrite et/ou orale
- pratique simulée

Ces évaluations peuvent être individuelles ou collectives

Evaluation en milieu professionnel

Cursus intégral de formation :

Chaque période de stage donne lieu à une évaluation des compétences en milieu professionnel.

- à chaque stage, les responsables de l'accueil et de l'encadrement de l'élève évaluent son niveau d'acquisition pour chacune des unités de compétence à l'aide du portfolio.

- pour chaque unité de compétences, le niveau de l'élève est évalué à partir de l'échelle de valeur définie dans la grille d'évaluation et de son autoévaluation réalisée à mi- stage et à la fin du stage.

- au terme de chaque stage, le référent de suivi pédagogique réalise le bilan des acquisitions de l'élève en lien avec les compétences.

- chaque compétence est validée si l'élève obtient une note au moins égale à la moyenne pour chacune d'elles.

Cursus partiel de formation et VAE :

- pour chaque stage, le candidat est évalué sur son niveau d'acquisition pour les compétences visées, à partir des critères définis pour chaque compétence.

- l'unité de compétences est validée si le candidat obtient une note au moins égale à la moyenne.

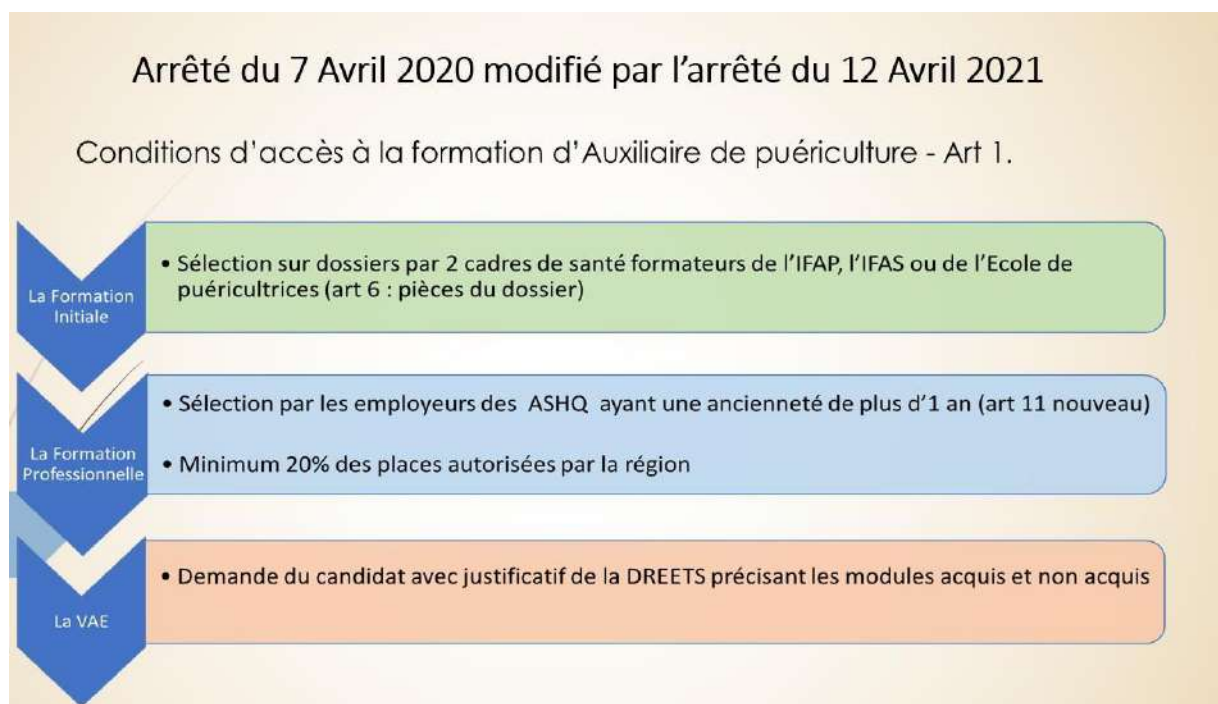
« La théorie sans la pratique est impuissante et la pratique sans la théorie est aveugle »

HENRI BERGSON, philosophe

ORGANISATION GENERALE DE LA FORMATION

2022 – 2023

Les règles d'administration générale de l'institut, les conditions d'admission des élèves, l'organisation générale de la scolarité, la discipline générale, sont fixées par le règlement intérieur de l'institut de formation d'auxiliaires de puériculture.



2022												2023																																						
		Août			Septembre			Octobre			Novembre			Décembre			Janvier			Février			Mars			Avril			Mai			Juin			Juillet															
Semaines	N°	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29		
	Lundi au vendredi	du 29	du 5	du 12	du 19	du 26	3	10	17	24	31	7	14	21	28	5	12	19	26	2	9	16	23	30	6	13	20	27	6	13	20	27	3	10	17	24	1	8	15	22	29	5	12	19	26	3	10	17		
	Samedi	du 30	du 6	du 13	du 20	du 27	du 4	du 11	du 18	du 25	du 1	du 8	du 15	du 22	du 29	du 5	du 12	du 19	du 26	du 2	du 9	du 16	du 23	du 30	du 6	du 13	du 20	du 27	du 4	du 11	du 18	du 25	du 1	du 8	du 15	du 22	du 29	du 5	du 12	du 19	du 26	du 3	du 10	du 17						
		2	9	16	23	30	7	14	21	28	4	11	18	25	2	9	16	23	30		6	13	20	27	3	10	17	24	3	10	17	24	31	7	14	21	28	5	12	19	26	2	9	16	23	30	7	14	21	
IFAP 2022- 2023 COMPLET	API	M1	M1	M8	M3						API	M1B1	M1	M9	M10	M10			M3	M3							TPG	M4	M5	M4	M7																			
	API	M1	M1	M8	M1		STAGE		STAGE		TPG	M1	M1	M9	M10	M10			M3	M3								M4	M4	M5	M4	M7		STAGE		STAGE														
	API	M1	M1	M8	M1		STAGE		STAGE		M1B1	M1	M2	M9	M10	M10			M3	M3								M4	M4	M5	M4	M7		STAGE		STAGE														
	API	M1	M1	M8	M1		STAGE		STAGE		M1B1	M2	M2	M9	M10	M10			M3	M3								M4	M4	M5	M4	M4		STAGE		STAGE														
	M1	M1	M1	M8	M1						M1B1	M1	M1	M9	M10	M10			M3	M3								M4	M4	M5	M4	M4																		
IFAP 2022- 2023 DEAS 2006	API	M1	M1		M3						API	M1B1	M1		M10	M10			M3	M3							TPG	M4		M4	M7																			
	API	M1	M1		M1						TPG	M1	M1		M10	M10			M3	M3								M4	M4		M4	M7																		
	API	M1	M1		M1						M1B1	M1	M2		M10	M10			M3	M3								M4	M4		M4	M7																		
	API	M1	M1		M1						M1B1	M2	M2		M10	M10			M3	M3								M4	M4		M4	M4																		
	M1	M1	M1		M1						M1B1	M1	M1		M10	M10			M3	M3								M4	M4		M4	M4																		
IFAP 2022- 2023 BAC PRO ASSP	API	M1	M1		M3						API	M1B1	M1						M3	M3							TPG	M4	M5	M4																				
	API	M1	M1		M1						TPG	M1	M1						M3	M3								M4	M4	M5	M4																			
	API	M1	M1		M1						M1B1	M1	M2						M3	M3								M4	M4	M5	M4																			
	API	M1	M1		M1						M1B1	M2	M2						M3	M3								M4	M4	M5	M4	M4																		
	M1	M1	M1		M1						M1B1	M1	M1						M3	M3								M4	M4	M5	M4	M4																		
IFAP 2021- 2022 BAC PRO SAPAT	API	M1	M1	M8	M3						API	M1B1	M1	M9	M10	M10			M3	M3							TPG	M4	M5	M4																				
	API	M1	M1	M8	M1		STAGE		STAGE		TPG	M1	M1	M9	M10	M10			M3	M3								M4	M4	M5	M4																			
	API	M1	M1	M8	M1		STAGE		STAGE		M1B1	M1	M2	M9	M10	M10			M3	M3								M4	M4	M5	M4																			
	API	M1	M1	M8	M1		STAGE		STAGE		M1B1	M2	M2	M9	M10	M10			M3	M3								M4	M4	M5	M4	M4																		
	M1	M1	M1	M8	M1						M1B1	M1	M1	M9	M10	M10			M3	M3								M4	M4	M5	M4	M4																		
IFAP 2021- 2022 DEAES 2016	API	M1	M1	M8	M3						API	M1B1	M1		M10	M10			M3	M3							TPG	M4	M5	M4	M7																			
	API	M1	M1	M8	M1		STAGE		STAGE		TPG	M1	M1		M10	M10			M3	M3								M4	M4	M5	M4	M7																		
	API	M1	M1	M8	M1		STAGE		STAGE		M1B1	M1	M2		M10	M10			M3	M3								M4	M4	M5	M4	M7																		
	API	M1	M1	M8	M1		STAGE		STAGE		M1B1	M2	M2		M10	M10			M3	M3								M4	M4	M5	M4	M4																		
	M1	M1	M1	M8	M1						M1B1	M1	M1		M10	M10			M3	M3								M4	M4	M5	M4	M4																		
IFAP 2022- 2023 CAP AEPE	API	M1	M1	M8	M3						API	M1B1	M1	M9	M10	M10			M3	M3							TPG	M4	M5	M4	M7																			
	API	M1	M1	M8	M1		STAGE		STAGE		TPG	M1	M1	M9	M10	M10			M3	M3								M4	M4	M5	M4	M7		STAGE		STAGE														
	API	M1	M1	M8	M1		STAGE		STAGE		M1B1	M1	M2	M9	M10	M10			M3	M3								M4	M4	M5	M4	M7		STAGE		STAGE														
	API	M1	M1	M8	M1		STAGE		STAGE		M1B1	M2	M2	M9	M10	M10			M3	M3								M4	M4	M5	M4	M4		STAGE		STAGE														
	M1	M1	M1	M8	M1							M1	M1	M9	M10	M10			M3	M3								M4	M4	M5	M4	M4																		
IFAP 2022- 2023 DEAS 2021	API	M1	M1		M3						API	M1B1	M1						M3	M3							TPG	M4		M4																				
	API	M1	M1		M1						TPG	M1	M1						M3	M3								M4	M4		M4																			
	API	M1	M1		M1						M1B1	M1	M2						M3	M3								M4	M4		M4																			
	API	M1	M1		M1						M1B1	M2	M2						M3	M3								M4	M4		M4																			
	M1	M1	M1		M1						M1B1	M1	M1						M3	M3								M4	M4		M4																			

Stages AS/AF Formation Stage IFSI Congés Congés scolaires Education nationale AFGSU AS ou AP

2 - ENSEIGNEMENT THEORIQUE

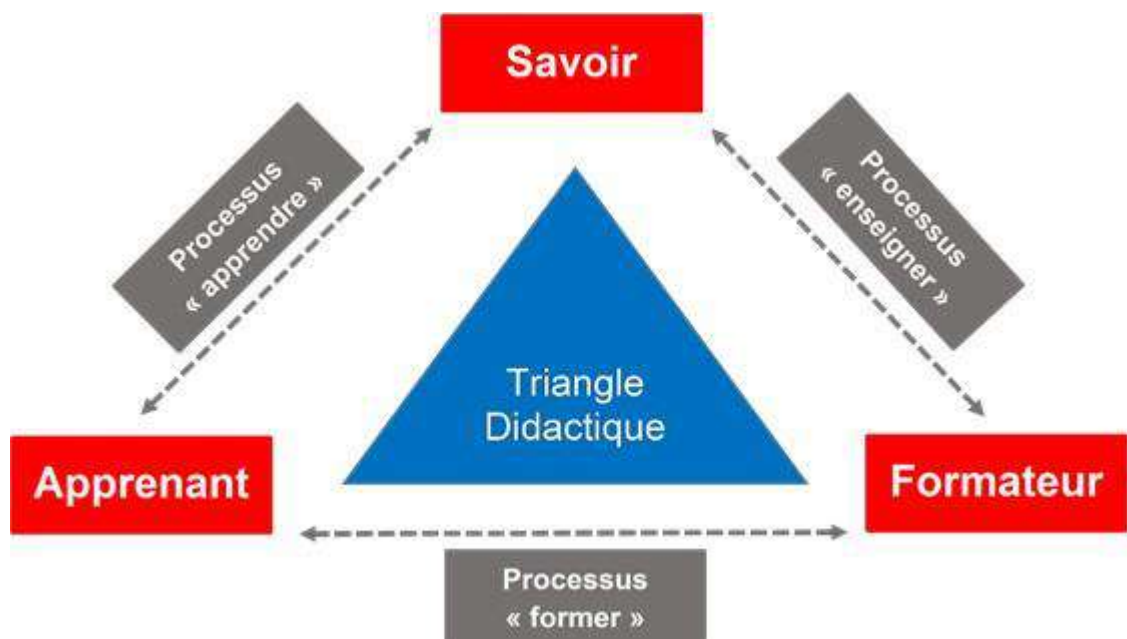
D'une durée de **770 heures**, y compris les évaluations, il est dispensé à l'institut de formation sous forme de :

- cours magistraux,
 - classes inversées,
 - travaux dirigés : préparation et exploitation de stages, analyse de pratiques et démarche de soins,
 - travaux pratiques,
 - travaux de groupe : réflexion sur les pratiques ou thématiques professionnelles, recherche documentaire, santé publique...
 - tables rondes
 - ateliers....
- **La formation développe des méthodes pédagogiques actives priorisant l'observation, le questionnement et la réflexion.**
- **Elle favorise l'appropriation des savoirs - savoirs faire - savoirs être.**
- **Elle permet la confrontation d'expériences et la réflexion sur les valeurs et les concepts.**

Les apprentissages comme fil conducteur

Dans le cadre d'une formation professionnelle en alternance, les apprentissages occupent la place centrale.

Les apprentissages sont un processus dynamique d'acquisition de pratiques, de connaissances théoriques et cliniques, de compétences, d'attitudes et de valeurs humaines et professionnelles.



Triangle pédagogique- jean HOUSSAYE-1986

Les cours sont **obligatoires** et assurés de **8 h 30 à 12 h 30 et de 14 h 00 à 17 h 00 ou de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00** (modifications éventuelles en fonction des contraintes pédagogiques), soit 35 heures / Semaine. **Une pause d'un quart d'heure est prévue en cours de matinée et d'après-midi**

3 - ENSEIGNEMENT EN MILIEU PROFESSIONNEL

« La théorie sans la pratique est impuissante et la pratique sans la théorie est aveugle »
Henri BERGSON, Philosophe

Un parcours de stages diversifié est élaboré pour chaque élève par le référent pédagogique. Il comprend nécessairement un stage dans le milieu du handicap.

Les stages ont une durée de 35 heures par semaine.

La durée du stage est de 7 heures 30 par jour, avec une pause repas de 30 minutes comprise.

L'élève réalise une expérience de travail de nuit et de week-end (seulement le samedi).

Dans le cursus complet, les stages sont au nombre de 4, d'une durée de 5 semaines (soit 175 h) pour les 3 premiers et 7 semaines pour le dernier stage (soit 245 h).

Ils sont réalisés dans des structures sanitaires, sociales ou médico-sociales en lien avec les activités de l'AP.

Durant le stage, l'élève dispose :

- d'un portfolio permettant le suivi des apprentissages :

- il facilitera le retour de l'élève sur ses pratiques et acquisitions.
- il servira également de support d'échange avec les professionnels de terrain et la référente du suivi pédagogique, contribuant ainsi à un accompagnement individualisé.

- d'un rapport de fin de stage :

Pour les cursus partiels, les stages sont déterminés par le cursus de l'élève en tenant compte des recommandations du référentiel de formation du 10/06/2021 (cf. fiche alternance par cursus).

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

2022 – 2023

1 - COORDONNEES TELEPHONIQUES - MAILS

Secrétariat

* Mme DALMAS Chrystelle → 04 73 750 320
→ ifap@chu-clermontferrand.fr

Cadre supérieure de l'IFAP

* Mme MONTIGAUD Muriel → mmontigaud@chu-clermontferrand.fr

Référentes pédagogiques de l'IFAP

* Mme CLAUSON Sandra → 04 73 75 03 24
→ sclauson@chu-clermontferrand.fr

* Mme BONNEVIALE Claire → 04 73 75 03 22
→ cdeplanque@chu-clermontferrand.fr

Référentes pédagogiques de l'Ecole de Puéricultrices

* Mme DUMAS Myriam → 04 73 75 03 23
→ m_dumas@chu-clermontferrand.fr

* Mme GAUDIO Marie → 04 73 75 03 2
→ mgaudio@chu-clermontferrand.fr

2 - HEURES D'OUVERTURE DU SECRETARIAT

Le secrétariat est ouvert du lundi au vendredi, de 8 h 00 à 16 h 00.

3 - CENTRE DOCUMENTAIRE

Le centre documentaire est accessible en ligne et selon les indications précisées dans son règlement intérieur.

4 - STATIONNEMENT

Aucune possibilité de stationnement dans l'enceinte de l'institut pour les élèves.

5 - REPAS

Accès aux selfs de l'ARENFIP (Association La Résidence de l'Ecole Nationale des Finances Publiques) et du CROUS (RU Dolet, RU Lebon, RU des Cézeaux).

6 - ABSENCES

Les élèves ont l'obligation de signaler impérativement toute absence au référent pédagogique, ou à défaut au secrétariat, à partir de 8 h 30 et au service dans lequel se déroule le stage (par mail ou par téléphone).

Les certificats médicaux sont obligatoires pour toute absence et doivent être fournis à l'I.F.A.P. dans les 48 h. (cf. procédure en cas d'absence)

7 - DUREE DE LA FORMATION

L'intégralité de la formation 2022-2023 s'effectue du lundi 29 Août 2022 au vendredi 21 juillet 2023 inclus.

8 - CONGES SCOLAIRES

Les élèves bénéficient de 2 périodes de congés ainsi réparties :

- 2 semaines à Noël : du lundi 19 décembre 2022 au dimanche 1er janvier 2023 inclus,
- 1 semaine au Printemps : du lundi 17 au vendredi 21 avril 2023 inclus (modifiable selon les lieux d'affectation en stage et les fermetures des structures où l'élève peut être affecté).

Les élèves bénéficient également de l'ensemble des jours fériés sur l'année scolaire.

9 - COORDONNEES DES LIEUX DE STAGE

PEDIATRIE

CHU Estaing - 1, place Lucie Aubrac - 63003 CLERMONT-FERRAND CEDEX 1

Cadre supérieur de Santé : Mme STURMA (tél. 04.73.75.03.74)

Pédiatrie Générale Multidisciplinaire	04.73.750.020	Mme COHENDY France
Onco-Hématologie Pédiatrique	04.73.750.006	Mr FAGREGUE Hervé
Unité de néonatalogie et soins intensifs	04.73.750.037	Mme PONSONNAILLE Varlane
Chirurgie infantile	04.73.750.151	M. SEPCHAT Mickaël
Urgences pédiatriques	04.73.750.297	Mme SIRET Sophie
Réanimation pédiatrique	04.73.750.038	Mme PIREYRE Carole
Biberonnerie	04.73.750.374	Mme STURMA Laëtitia

Centre Hospitalier - Boulevard Denière - 03207 VICHY CEDEX

Pédiatrie	04.70.97.33.79	Mme MORAIS Angélique
Néonatalogie	04.70.97.13.77	Mme MORAIS Angélique Cadre de santé

ENFANTS HANDICAPES

<u>Centre Médical Infantile</u> 3 Rue de la Prugne 63540 - ROMAGNAT	04.73.62.76.00	Mme BEQUIGNAT Pierrette Mme TERRILLON Emilie Mme PAUL Sandra Cadres de santé
--	-----------------------	---

MATERNITE

<u>CHU Estaing</u> - 1, place Lucie et Raymond Aubrac - 63003 CLERMONT-FERRAND CEDEX 1		
Maternité A – B – C	04.73.755.019	Mme DELAVA Fanny Cadre Sage-Femme
Hôpital Privé La Châtaigneraie 59 Rue de la Châtaigneraie 63110 BEAUMONT	04.73.40.80.48	Mme BARBE Nelly Cadre IDE puéricultrice
Centre Hospitalier Paul Ardier 13 rue du Docteur Sauvat - C.S. 284 63503 ISSOIRE	04.73.89.72.49	Mme QUIQUANDON Pauline Cadre Sage-Femme
Centre Hospitalier Boulevard Denière 03207 VICHY CEDEX	04.70.97.13.25	Mme BELLET Marion Cadre Sage-Femme

STRUCTURES ACCUEILLANT DES ENFANTS DE MOINS DE 6 ANS

Crèche du C.H.U. 1 Bd Winston Churchill 63000 CLERMONT-FERRAND	04.73.751.157 n° interne 51.157	Mme VIGNAL Laurence, Directrice
E.A.J.E. « Saint-Jacques » Rue Guy de Maupassant 63000 CLERMONT-FERRAND	04.73.40.89.98	Mme TIXIER Véronique, Directrice
E.A.J.E. « Montferrand » Place de la Comtesse G 63100 CLERMONT-FERRAND	04.73.24.87.13	Mme PENY Sylvie, Directrice Mme MARTINEZ, IDE
E.A.J.E. « Les Vergnes » 3 Rue Pierre Brossolette 63100 CLERMONT-FERRAND	04.73.24.59.26	Mme HOTTEBART Sandrine
E.A.J.E. « Barbecot » Rue du Docteur Gautrez 63000 CLERMONT-FERRAND	04.73.40.87.70	Mme LAPORTE Laure, Directrice
E.A.J.E. « Sully » 135 Rue Sully 63000 - CLERMONT-FERRAND	04.73.42.66.44	Mme CANO Cécile, Directrice
E.A.J.E. « Les Balladoux » Rue Bleue - Z.I. de Ladoux 63118 CEBAZAT	04.73.25.12.06	Mme DANIEL Nathalie, Directrice
Multi-accueil « A petits pas » Rue Amable Faucon 63200 RIOM	04.73.38.49.93	Mme DESSERRE Christine, Directrice
Multi-accueil de Riom "Arc-en-Ciel" 5 rue Amable Faucon 63200 RIOM	04.73.38.49.93	Mme MOULINIAU Elodie, Directrice
Pôle Petite Enfance « Les 3 récrés » SOHPEM 19 Rue de Bien assis 63000 CLERMONT-FERRAND	04.73.32.27.46	Mme MESSAGE Aurélie , Directrice Mme Marion RIOUX, Puéricultrice Référente accueil stagiaires
Crèche Tipipôle Rue Blaise Pascal ZAC du Biopôle Clermont Limagne 63360 SAINT-BEAUZIRE	04.73.86.06.17	Mme DESTHOMAS Nellie, Directrice
Multi-accueil « Les petits poucets » 25 bis Avenue Joseph Claussat 63400 CHAMALIERES	04.73.36.12.80	Mme BERGER Sylvie, Directrice
Multi-accueil « Les Pitchounets» 63400 CHAMALIERES	04.73.36.12.80	Mme BERGER Sylvie, Directrice
Multi-accueil « Les petits lutins » 21 Rue de la Pépinière 63130 ROYAT	04.73.29.91.61	Mme CHAPUT Delphine, Directrice

Multi accueil « Les Enfants d'abord » Chemin des Iris 63140 CHATEL GUYON	04.73.97.00.98	Mme CHABASSEUIL Célia, Directrice
---	-----------------------	-----------------------------------

Crèche Universitaire « Les Pascaloups » 3 Avenue Blaise Pascal 63170 AUBIERE	04.73.40.74.50	Mme MORVAN Delphine, Directrice
Multi-accueil 8 Rue du Moulin 63720 ENNEZAT	04.73.64.27.28	Mme ROPTIN Jeannette, Directrice
Multi-accueil "de la Mourette" 4 Place des droits de l'homme 63110 BEAUMONT	04.73.39.98.54	Mme DUFRAISSE Garance, Directrice
Multi-accueil "Le Magicabou" Pôle Social 4 Place du Dr Pommerol 63360 GERZAT	04.73.23.55.42	Mme MORALES Carmen, Directrice
Multi-accueil «L'île aux câlins» 27 Rue Joseph Prugnard 63118 CEBAZAT	04.73.16.17.10	Mme AMARY Nathalie, Directrice
Multi-accueil «Les lucioles» 18 Rue Marcel Béraud 63500 ISSOIRE	04.73.55.00.67	Mme GEREMY Brigitte, Directrice
E.A.J.E. «Neyron» 11 Rue Neyron 63000 CLERMONT-FERRAND	04.73.91.57.78	Mme NURY Nadège, Directrice
Multi-accueil «Frimousses et Cie» 4 Rue du Docteur Casati 63170 AUBIERE	04.73.27.20.57	Mme LALLEMANT Caroline, Directrice
Jardin d'enfants municipal 3 Rue Dolly 63400 CHAMALIERES	04.73.31.26.28	Mme SOUNY Florence, Directrice
Les Petits Volcans 26 Rue de l'Europe 63200 CHAMBARON SUR MORGE	04 73.97.61 19	Mme ANNAERT Anne-Sophie, Directrice
Les Florentins 27 Rue Lucie et Raymond AUBRAC 63100 CLERMONT-FERRAND	04.73.70.74.09	Mme Estelle BERNARDINO, Directrice
Les Coccinelles Rue de Dallet Lieu-dit Le Bourgnon 63370 LEMPDES	04.73.61.79.12	
Multi-Accueil « Les P'tits As » 15, rue d'Alsace 63000 CLERMONT-FERRAND	04.43.11.49.86	Mme VRANCIC Catherine, Directrice
Multi-accueil Pont Du Château Maison Petite enfance F DOLTO 13 avenue Roger PRAT 63 430 PONT DU CHATEAU	04 73 83 12 88	Mme Delphine GALLO, Directrice

EAJE la Gauthière 35 Rue Grande Combaude 63100 CLERMONT-FERRAND	04.73.40.34.51	Mme Hélène CHEDAILLE, Directrice
--	-----------------------	----------------------------------

POUPONNIERE A CARACTERE SOCIAL

Centre de l'Enfance et de la Famille 22 Boulevard Gambetta B.P. 140 63403 CHAMALIERES	04.73.17.63.00	Mme MARCHELIE
Château des Quayres 850 rue des quayres 63270 Laps	04 73 69 29 39	